

INFO

EPIDÉMIE DE PESTE PULMONAIRE À MADAGASCAR

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES MEDECINS GÉNÉRALISTES

Une épidémie de peste pulmonaire est en cours à Madagascar. La peste est une maladie endémique à Madagascar ; des cas de peste bubonique sont signalés presque chaque année pendant la saison épidémique (entre septembre et avril). Cependant, l'épidémie actuelle de peste pulmonaire a été signalée dans des zones où la maladie n'est pas endémique et dans des villes très peuplées. Ce phénomène s'était déjà produit lors de la saison pesteuse 2014-2015 sans qu'aucun cas ne soit survenu en dehors de Madagascar.

DIFFÉRENTES FORMES DE PESTE SELON LA VOIE D'INFECTION

LA PESTE BUBONIQUE

- Forme la plus courante, n'est pas contagieuse.
- Elle est causée par la piqûre d'une puce infectée.
- L'incubation est de 2 à 6 jours.

Symptômes

- Forte fièvre,
- Inflammation de ganglion avec tension douloureuse des tissus (le 'bubon'),
- Altération importante de l'état général

LA PESTE PULMONAIRE

C'est la forme la plus virulente. Elle est transmissible d'une personne à l'autre par l'intermédiaire de fines gouttelettes émises par le malade lors de la toux. Cette forme de la maladie est susceptible de donner lieu à de graves épidémies. Seules les personnes en contact très étroit avec le malade peuvent développer à leur tour une peste pulmonaire en moins de 3 jours d'incubation (le plus souvent moins de 24 heures).

Le traitement repose sur les antibiotiques mais aussi sur un isolement strict pour éviter les cas secondaires. L'identification, la mise sous antibiotiques et l'isolement des sujets contacts suffisent à stopper la transmission.

Symptômes

- Fièvre,
- Toux avec crachats rosés ou striés de sang,
- Détresse respiratoire,
- Douleurs et diarrhée possibles,
- Dégradation rapide (<48h) de l'état respiratoire

À ce jour, L'OMS ne préconise aucune restriction de voyage ou de commerce avec Madagascar sur la base des informations disponibles.

Compte tenu de la faible probabilité pour les touristes de contracter la peste, il n'y a pas de mesure de prévention systématique hormis pour les personnes devant séjourner dans les lieux insalubres et/ou chez l'habitant dans des villages isolés des hauts plateaux.

Lien utile :

Les informations et consignes de prévention sont régulièrement actualisées sur le site du Ministère des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/madagascar/>

DEFINITION D'UN CAS SUSPECT

Personne de retour de Madagascar (< 7 jours) présentant des **symptômes d'apparition brutale** (fièvre, toux avec crachats rosés ou striés de sang, détresse respiratoire, dégradation rapide de l'état respiratoire)

RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES

AUPRÈS DES VOYAGEURS EN PARTANCE POUR MADAGASCAR

- **Consulter régulièrement le site du Ministère des Affaires Etrangères** pour connaître l'évolution de la situation et des consignes de prévention
- **Relayer les recommandations** auprès des voyageurs
- **Il est possible de prescrire** selon la destination et le motif du séjour (séjour en territoire isolé, dans des lieux insalubres, mission humanitaire ou autre avec risque de contacts avec des malades,...), un traitement antibiotique présomptif de secours que le voyageur pourra emporter avec lui
- **Le voyageur pourra envisager de prendre ce traitement** faute de pouvoir consulter rapidement un médecin sur place :
 - en cas de **contact avec des malades** sur place
 - en cas de **d'apparition de signes cliniques** pouvant laisser penser à la maladie
 - **en dehors de ces situations, il n'y a pas lieu de prendre de traitement**

EN CAS D'IDENTIFICATION D'UN CAS SUSPECT DE PESTE PULMONAIRE DE RETOUR DE MADAGASCAR

- **Isoler** autant que possible le malade, lui faire porter un masque et appeler immédiatement le centre 15 pour une prise en charge sur place directement par le SAMU
- **Etablir la liste** et les coordonnées téléphoniques des personnes en contact direct avec le malade : personnes présentes dans la salle d'attente, personnel d'accueil,...
- **Procéder à un signalement auprès de l'ARS**
- **Mettre la liste des personnes** contact à la disposition du SAMU et de l'ARS

EN CAS DE CONFIRMATION D'UN CAS DE PESTE PULMONAIRE DE RETOUR DE MADAGASCAR

- **Prescrire** sur recommandation de l'ARS une antibioprophylaxie aux sujets contacts préalablement identifiés. L'antibioprophylaxie est inutile au-delà de 6 jours après le dernier contact avec le cas index et est également inutile aux contacts des contacts.